



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMAT  MIANTE

Guide Utilisateur

*Ce guide a pour but de faciliter
la prise en main de l'outil
DEMAT@MIANTE.*

Vos coordonnées  Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

NOM Saisissez votre nom 1

PRENOM Saisissez votre prénom


COURRIEL

CONFIRMATION DU COURRIEL

MOTIF DE LA DEMANDE Sélectionnez le motif de votre demande 3

4

- 1 Renseigner le nom et le prénom
- 2 Renseigner le courriel puis le confirmer
- 3 Sélectionner 1^{er} accès
- 4 Valider les informations saisies

Vos informations de connexion  Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

IDENTIFIANT Choisissez un identifiant 1

PROFILS APPLIQUÉS Administrateur Entreprise, Valideur Entreprise


Je certifie avoir pris connaissance de la [Politique de Gestion des Données](#) à caractère personnel. 2

3

- 1 Renseigner l'identifiant
- 2 Accepter les conditions d'utilisation
- 3 Valider les informations saisies

Si les informations sont exactes alors un

- 4 message apparaît et un courriel est transmis pour générer le mot de passe (lien valide durant 8h)

 **Le référent entreprise est administrateur et valideur. Il peut donc saisir des PDRE et créer des nouveaux comptes.**

Se connecter à DEMAT@MIANTE :

CONNECTEZ-VOUS

ou [Créer ou renouveler un compte déclarant](#)

Identifiant *

Mot de passe * 

[Mot de passe oublié](#)

- 1 Une fois le mot de passe créé, sur la page de connexion, saisir l'identifiant et le mot de passe

- 2 Cliquer sur « Se connecter », La page d'accueil apparaît



Comment se connecter ?



Le lien d'accès à DEMAT@MIANTE est disponible sur la page Amiante du Ministère. Il est préconisé de l'ouvrir avec Chrome ou Edge.



Lors de la 1^{ère} connexion de l'entreprise, le référent DEMAT@MIANTE doit créer le compte déclarant.



L'utilisateur classique ne doit pas réaliser cette étape (ci-dessous) et peut se connecter directement avec le compte que le référent lui a créé.

Créer le compte déclarant DEMAT@MIANTE :

CONNECTEZ-VOUS

ou [Créer ou renouveler un compte déclarant](#) ①

- ① Une fois sur la page de connexion, cliquer sur « Créer ou renouveler un compte déclarant ». La page de création du compte apparaît.

① Votre compte déclarant ② Vos coordonnées ③ Vos informations de connexion

Votre Compte déclarant ① Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire

ORGANISME CERTIFICATEUR
Sélectionnez l'organisme délivrant le certificat. ①

N° DE CERTIFICAT
Entrez votre numéro de certificat. ②

TOUT EN DÉCLARANT
Le déclarant est un établissement certifié pour son propre compte (entreprise à établissement unique) ③

SIRET
Saisissez le n° de SIRET (14 chiffres) ④

RAISON SOCIALE
Renseignée automatiquement

ADRESSE
Renseignée automatiquement

Cotisez-vous à l'OPPBTP ? Oui Non ⑤

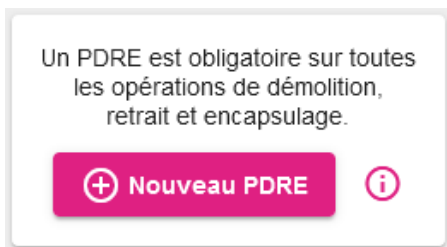
⑥ [Étape 2 : Vos coordonnées >](#)

- ① Sélectionner l'organisme certificateur
- ② Renseigner le n° du certificat de désamiantage
- ③ Sélectionner le type de déclarant
- ④ Renseigner le SIRET de l'établissement
- ⑤ Sélectionner « Non » si vous ne cotisez pas à l'OPPBTP
- ⑥ Valider les informations saisies



Saisir un PDRE

Créer un PDRE :



- 1 Depuis l'accueil, cliquer sur « Nouveau PDRE ». Une fenêtre apparaît
- 2 Renseigner les informations demandées puis cliquer sur « Enregistrer ». Le nouveau PDRE s'ouvre automatiquement

Le PDRE : Informations et structure

PDRE n° P20220531001
Réf. Interne : PDRE 12B
En cours de rédaction

1 ★ **Incomplet**
[En savoir plus](#)

Transmettre

2 SECRETARIAT GENERAL DES ...
13000680200024
39 QUAI ANDRE CITROEN
75015 PARIS 15

3 **Présentation SPA**
13 rue de l'hotel de ville
44100 Nantes

4 **Administratif**

Opération

5 Zones de travaux

Gestion des déchets

Dossiers techniques

Documents annexes

6 Synthèse

7 Plannings / Compléments OC

8 Complétude

9 Suivi de la transmission

- 1 Informations sur la version du PDRE
- 2 Informations sur l'entreprise de désamiantage
- 3 Informations sur l'opération
- 4 Les 6 sections du PDRE à renseigner par l'entreprise
- 5 Rassemble les informations essentielles
- 6 Informations dues aux OC (à la fois phasage et procédures secours/repli)
- 7 Détails du respect de la réglementation (art. R. 4412-133 du code du travail)
- 8 Informations de transmission du PDRE

Le PDRE : Volet d'aides

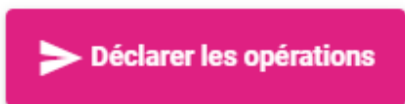
- 1 Rappel de la réglementation (art. R. 4412-133 du code du travail)
- 2 Aide contextuelle sur les différentes sections
- 3 Historique des versions du PDRE
- 4 Journal des modifications



Obligations à destination des organismes certificateurs

<p>Un PDRE est obligatoire sur toutes les opérations de démolition, retrait et encapsulage.</p> <p>Nouveau PDRE</p>	<p>Un avenant au PDRE est nécessaire en cas de modification du marché de travaux (sans nouvelle mise en concurrence) ou des processus.</p> <p>Nouvel avenant</p>	<p>Une information est nécessaire pour toute modification qui ne relève pas du champ réglementaire de l'avenant (et qui le changement de la date prévisionnelle de démarrage).</p> <p>Attention, les changements de plannings et compléments au PDRE à destination exclusive des OC sont à faire dans la rubrique prévue à cet effet.</p> <p>Nouvelle information</p>	<p>Pensez à déclarer dans les délais contractuellement fixés par vos organismes certificateurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- tout changement de plannings sur vos opérations- toute modification apportée aux compléments des PDRE à destination exclusive des OC (procédure de secours et de repli)- mensuellement, vos opérations en cours et à venir ou l'absence d'opération <p>Mise à jour plannings / compléments au PDRE à destination des OC Déclarer les opérations</p>
--	---	--	---

Déclarer vos opérations ou votre absence d'opération :



- 1 Sur la page d'accueil, cliquer sur « Déclarer les opérations ». Une fenêtre apparaît.
- 2 Sélectionner les opérations à déclarer ou cocher la case « Absence d'opération ».
- 3 Cliquer sur « Déclarer » pour faire votre déclaration à vos organismes certificateurs.






La déclaration des opérations via **DEMAT@MIANTE** s'accompagne automatiquement du phasage précédemment renseigné pour chaque opération dans le PDRE s'y rapportant.

Déclarer tout changement de plannings :



Mise à jour plannings / compléments au PDRE à destination des OC

- 1 Sur la page d'accueil, cliquer sur « Mise à jour plannings / compléments au PDRE à destination des OC ». Une fenêtre apparaît.
- 2 Sélectionner l'opération nécessitant une mise à jour des plannings puis cliquer sur « Valider ».
- 3 Modifier les plannings de votre opération puis cliquer sur « Transmettre les Plannings / Compléments au PDRE à destination des OC ».

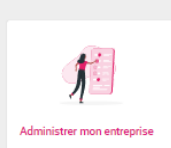
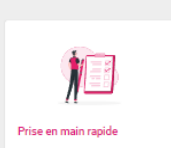
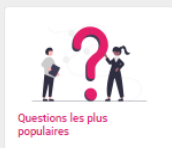
ZONE	INSTALLATION		RETRAIT		REPLI	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	FIN	DÉBUT	FIN
Zone n°2  	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 
Zone n°1  	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 	JJ/MM/AAA 



Besoin d'aide ?

Retrouver toute la documentation et les informations relatives à **DEMAT@MIANTE** dans le volet d'aide (à droite du PDRE) ou dans la FAQ.

Foire aux questions



Pour tout autre besoin de support, consulter la [page d'assistance DEMAT@MIANTE](#)